

Varsovie, le 3 juin 1955.

10.30.21.4 - DR/B

Ba.360.0.1.allg.

Monsieur le Ministre,

Répondant à votre lettre circulaire du 6 avril relative à la fixation des prix dans les pays de démocratie populaire, je puis vous assurer que la question que vous soulevez recevra toute mon attention que je m'efforcerai de réunir des données qui vous permettent de jeter quelques lumières sur le problème.

A l'occasion d'une visite au vice-président de la Chambre polonaise du Commerce extérieur, il m'a été possible d'obtenir les précisions suivantes au sujet des prix des marchandises échangées avec l'étranger.

Ces prix seraient fixés non pas d'après les frais de production ou les prix intérieurs, mais uniquement d'après ceux du marché mondial et les possibilités de vente sur un marché donné.

C'est la commission de planification (PKPS) qui détermine pour une certaine période les quantités de chaque marchandise qui seront importées ou exportées. Les comptes sont équilibrés par le truchement d'un fonds de péréquation qui reçoit ou paie la différence en plus ou en moins avec les prix intérieurs. C'est ainsi qu'une tonne de charbon vendue, disons, 80 zlotys à l'étranger (taux officiel) rapporte une somme supérieure aux frais de production en Pologne : la centrale "Węglokoks", qui a fait l'opération, versera la différence au fonds de péréquation; par contre, une livraison d'allumettes se fera à un prix qui doit pouvoir concurrencer les produits similaires étrangers et qui restera en dessous des prix intérieurs, le fonds couvrira alors la différence envers la centrale intéressée. En ce qui concerne les importations, le fonds fonctionne de la même manière

Les prix à l'exportation varient également selon les marchés particuliers. La Turquie, par exemple, de par son retard considérable dans les paiements à l'UEP doit restreindre ses importations de marchandises provenant des pays membres de l'Union; cela crée une demande très forte de certains produits et la Pologne en profite pour hausser ses prix : elle livre par exemple des automobiles à un prix

./.

A la Division du Commerce  
du Département fédéral de l'économie publique,

B e r n e .

Dodis





- 2 -

plus élevé qu'elle ne pourrait le faire si la concurrence des voitures françaises ou italiennes jouait normalement; elle serait prête à baisser ses prix si l'évolution de la situation l'exigeait.

Je m'efforce, d'autre part, de réunir des données sur la fixation des prix intérieurs en Pologne, mais je me suis jusqu'ici heurté à de grandes difficultés; je continue mes efforts dans cette direction.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Sig. Foches